

AH.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-352 DU 23 JUILLET 1999

Accordant la nationalité béninoise
à monsieur Tony HANNA CHAGOURY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité Dahoméenne ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

Vu le Décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions,
organisation, et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme ;

Vu la requête de Monsieur Tony HANNA CHAGOURY, et l'ensemble des pièces
produites ;

Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 juillet 1999 ;

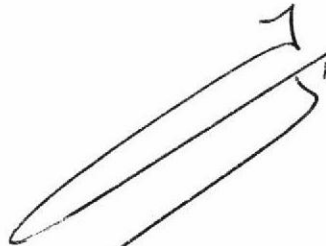
DECRETE :

Article 1^{er}.- La nationalité béninoise est accordée à Monsieur Tony HANNA CHAGOURY né le 1^{er} mars 1958 à BECHARY(Liban) de HANNA et de LAYLA CHAGOURY ;

Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Juillet 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale, du Plan,
du Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Kolawolé A. IDJI.-

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFON.-

Ampliations : PR 6 CC 4 SGG 2 CS 1 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENT 6
DCCT 21 GCONB 2 FASJEP-UNB-ENA 3 DAN 5 INTERESSE 1 AMBASSADE DU BENIN 4 JORB
-DACP/MJLDH 6.